

Quelques précisions à propos de la réunion du 8 octobre 2022

RAPPEL : Municipalisation des chemins de tolérance

1- Seuls les propriétaires des terrains construits ou non construits sur les chemins de tolérance visés par le projet sont invités à la rencontre. La liste des rues visées par ce projet de municipalisation est déposée sur la page d'accueil du site web de l'APLS au www.lac-sittelles.org

2- Cette réunion vise exclusivement à informer ces propriétaires sur les impacts de municipaliser ou pas ces rues afin de mesurer leur intérêt d'aller de l'avant pour préciser les coûts de ce projet. Après la présentation, vous serez donc invités à faire connaître votre intérêt sur la continuité des analyses financières. Deux boîtes seront mises à disposition : l'une pour le OUI, l'autre pour le NON. Vous déposerez votre carton de vote dans la boîte de votre choix. Il n'y a aucun engagement financier à ce stade.

3- Les propriétaires qui ne peuvent se présenter à la réunion du 8 octobre, pourront mandater une personne présente à la réunion pour voter par procuration en leur nom. Le texte de la procuration se trouve en pièce jointe. Pour être valide, la procuration devra être complétée et dûment signée.

4- Le vote est à la majorité des membres présents incluant les procurations valides. Il y aura un bulletin de vote par numéro de membre. Un contrôle des identités sera fait à l'entrée.

5- Dans le cas où les propriétaires habilités à voter et présents voteraient majoritairement contre la poursuite du développement du projet, l'analyse plus à fond du projet sera interrompue.

6- Dans le cas où les propriétaires présents voteraient majoritairement en faveur de la poursuite du développement du projet, il reviendra à la municipalité d'Austin de prendre la décision d'engager des fonds pour raffiner l'information du projet (travaux détaillés, estimation des coûts, échéancier).

7. Puis, lors d'une seconde assemblée, les résultats de cette analyse approfondie seront communiqués aux propriétaires. Un autre vote serait alors demandé. Celui-ci sera formel et engagera financièrement les propriétaires.

La réunion se tiendra le samedi 8 octobre 2022 à 9 heures à la salle communautaire située au 25 rue Missisquoi à Eastman (derrière l'Église).

[Obtenir la procuration](#)

Brigitte Baron
Communications, bénévole



APLS

Association
des propriétaires
du lac des Sittelles
www.lac-sittelles.org

Association des propriétaires du lac des sittelles

1, rue du lac des Sittelles, J0B 1B0, Austin

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**